

DÉCONFINEMENT / REPRISE DANS LES ÉCOLES



La priorité de la commune d'Aubergenville est d'être en mesure d'accueillir les enfants selon le protocole sanitaire défini par l'Education Nationale, et d'assurer la sécurité des enfants, des encadrants et des parents.

À cet effet, toutes les dispositions en moyens humains et matériels ont été prises et, après concertation avec l'Inspectrice Académique et les Directrices des écoles ainsi que les représentants des parents d'élèves, il a été décidé de la reprise post-confinement dans les structures scolaires et extra-scolaires selon les modalités suivantes :

Reprise de l'école dans tous les groupes scolaires à partir du 12 mai 2020, **uniquement pour les enfants des personnels prioritaires** qui sont les suivants :

- personnels indispensables à la crise sanitaire
- personnels de l'action sociale
- personnels du Ministère de l'Intérieur, de la police, de la gendarmerie, de la Préfecture et pompiers
- personnels de La Poste
- personnels indispensables à la gestion de la reprise (enseignants, AVS, ATSEM, personnels des crèches, animateurs, surveillants de cantine, conducteurs de transports en commun)

La restauration scolaire sera assurée, avec un accueil en priorité dans les réfectoires, et éventuellement dans les salles de classe si les effectifs le nécessitent.

Les études surveillées ne seront pas organisées, mais un accueil périscolaire, avant et après l'école sera assuré, à partir de 7h et jusqu'à 19h, et réservé aux enfants dont les deux parents travaillent.

Le CLAS sera assuré uniquement pour les classes élémentaires.

Les centres de loisirs accueilleront uniquement les enfants des personnels prioritaires, dont les deux parents travaillent dans la limite de la capacité d'accueil des structures.

Ces dispositions seront appliquées jusqu'au 29 mai 2020.

À compter du 2 juin 2020, l'accueil pourra être étendu à d'autres élèves, en fonction du contexte sanitaire du moment.

Une souplesse a été accordée pour les réservations aux activités extra-scolaires, avec la possibilité d'annuler 48 heures avant, sans être facturé.

À compter du 12 mai 2020, **les structures Petite Enfance, Multi-accueil "Farandole" et Crèche Familiale "Chrysalide"** accueilleront de nouveau les petits aubergenvillois, dans le respect des gestes

barrières.

Pour plus de renseignements vous pouvez contacter le service ENFANCE / SCOLAIRE par mail à enfance.scolaire@aubergenville.fr ou par téléphonique au 01 30 90 45 70